

## RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUALITÉ DU FRANÇAIS

Au Département de travail social de l'UQO, jusqu'à 20 % de la note peut être attribué à la qualité de la langue pour chaque production écrite des personnes étudiantes, peu importe le programme. Aux fins d'application, les points concernant les erreurs de français sont **retranchés de la note de chaque évaluation**.

- ✉ Par exemple, vous avez prévu un travail de 10 pages qui compte pour 25 % de la note finale du cours. La personne étudiante a obtenu 21/25 pour ce travail dans lequel vous avez compté 20 fautes, ce qui représente une moyenne de 2 erreurs par page. Vous devez donc retrancher 10 % de la note pour la qualité du français, ce qui correspond à 2,5 points. La personne étudiante se retrouve donc avec une note de 18,5/25 pour ce travail.

Ce règlement est opérationnalisé comme suit pour les travaux :

Moyenne d'erreurs* par page		Points à soustraire (en %)
À partir de ...	jusqu'à ...	
	moins de ½ erreur par page	aucun point à soustraire
½ erreur par page	moins de 1 erreur par page	-2,5 %
1 erreur par page	moins de 2 erreurs par page	-5 %
2 erreurs par page	moins de 3 erreurs par page	-10 %
3 erreurs par page	moins de 4 erreurs par page	-15 %
4 erreurs par page		-20 %

Ce règlement est opérationnalisé comme suit pour les examens en classe :

Moyenne d'erreurs* par page		Points à soustraire (en %)
À partir de...	jusqu'à...	
	moins de 1 erreur par page	aucun point à soustraire
1 erreur par page	moins de 2 erreurs par page	-2,5%
2 erreurs par page	moins de 3 erreurs par page	-5%
3 erreurs par page	moins de 4 erreurs par page	-10%
4 erreurs par page	moins de 5 erreurs par page	-15%
5 erreurs par page		-20%

- \* *Par erreurs, on entend des fautes reliées à : l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire, etc.*